

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 16 janvier 2019, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n^{os} : D08-01-18/B-00438 à D08-01-18/B-00440
Propriétaire(s) : 3223701 Canada Inc.
Emplacement : 2940, (2942 et 2944), chemin Baseline
Quartier : 8 - Collège
Description officielle : lot 35, concession 3 et partie de l'emprise routière entre la concession 2 (façade des Outaouais) et la concession 3 (façade Rideau), canton de Nepean
Zonage : GM [2138] S325
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

La propriétaire souhaite démolir le bâtiment vacant existant et lotir le bien-fonds en trois parcelles distinctes en vue d'aménager le bien-fonds en trois phases. Il est proposé de construire un immeuble de 13 étages, soit la phase 1 (sur la parcelle nord donnant sur le chemin Baseline), un immeuble de 16 étages, soit la phase 2 (sur la parcelle du milieu) et un immeuble de 10 étages, soit la phase 3 (sur la parcelle sud).

Une demande connexe a été présentée par la propriétaire du bien-fonds situé au 2946, chemin Baseline dans le cadre d'une demande d'emprise conjointe.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions et de concessions de servitudes/emprises.

La propriété est représentée par les parties 6 à 16 sur le plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00438	0 m	Irrégulière	3 902 m ²	6, 7, 8, 9 et 10	2940, chemin Baseline (Phase 3 – parcelle sud)

Il est proposé de concéder une emprise sur les parties 6 et 10 au bénéfice des propriétaires des parties 11 à 16 aux fins d'accès piétonnier et motorisé et une servitude sur les parties 7 et 8 au bénéfice de la propriétaire des parties 1 à 5 et 17 sur le plan 4R préliminaire (2946, chemin Baseline) aux fins de stationnement en surface.

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00439	0 m	Irrégulière	3 668 m ²	11, 12, 13 et 14	2942, chemin Baseline (Phase 2 – parcelle du milieu)

Il est proposé de concéder une emprise sur les parties 11 et 12 au bénéfice des propriétaires des parties 6, 7, 8, 9, 10, 15 et 16 aux fins d'accès piétonnier et motorisé et une servitude sur la partie 13 au bénéfice de la propriétaire des parties 1 à 5 et 17 sur le plan 4R préliminaire (2946, chemin Baseline) aux fins de stationnement en surface (stratifié).

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00440	67,2 m (chemin Baseline)	Irrégulière	4 357 m ²	15 et 16	2944, chemin Baseline (Phase 1 – parcelle nord)

Il est proposé de concéder une emprise sur la partie 16 au bénéfice des propriétaires des parties 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 aux fins d'accès piétonnier et motorisé.

Il semble qu'il existe une servitude sur les parties 6 à 16 comme il est énoncé dans l'Instr. OC 1648442.

LES DEMANDES indiquent que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.